

**Tableau récapitulatif des obligations en matière de productions comptables et financières
en vigueur au sein du Championnat de France de 3^{ème} Division fédérale**

	ABREVIATION	DESCRIPTION DU DOCUMENT	CRITERE(S) DE RECEVABILITE	TRANSMISSION
Echéance au 15 août de la saison N au plus tard				
1	Document type C.C.C.F. 3DF-PC1	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.	Format Excel ou équivalent, selon les modalités définies par la C.R.A.C.G.

Echéance au 31 octobre de la saison N au plus tard				
1	Document à élaborer par le club	<p>Les comptes annuels de la saison N-1, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un Bilan, • un Compte de résultat détaillé dont le détail, débiteur par débiteur et créancier par créancier, des comptes « Produits à recevoir, Produits constatés d'avance, Charges à payer et Charges constatées d'avance », • les Annexes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Complétude de la transmission et des documents requis, 2. Attestation établie par l'expert-comptable s'il y en a un*, 3. Certification du commissaire aux comptes s'il y en a un*, 4. Production des rapports général et spécial émis par le commissaire aux comptes s'il y en a un*. 	<p>Format « Portable Document Format » (PDF) ou équivalent,</p> <p>selon les modalités définies par la C.R.A.C.G.</p>

* Sauf décision contraire de la C.R.A.C.G. compétente, il n'a pas obligatoirement à faire appel aux services d'un expert-comptable et ce sans préjudice de son éventuelle obligation de nommer par ailleurs un commissaire aux comptes.

Echéance au 15 mai de la saison N au plus tard				
Si le club entend prétendre à l'accession au championnat de France de 2^{ème} Division fédérale				
1	Document à élaborer par le club	<p>Une situation intermédiaire au 31 mars de la saison N, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un Bilan, • un Compte de résultat détaillé dont le détail des comptes « Produits à recevoir, Produits constatés d'avance, Charges à payer et Charges constatées d'avance », • les Annexes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Complétude de la transmission et des documents requis, 2. Attestation établie par l'expert-comptable s'il y en a un*, 	<p>Format « Portable Document Format » (PDF) ou équivalent,</p> <p>par courriel à dnacq@ffr.fr</p>
2	Document type C.C.C.F. 3DF-PC2	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N, réactualisé.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.	Format Excel ou équivalent,
3	Document type C.C.C.F. 3DF-PC3	Le Compte de résultat prévisionnel au 30 juin de la saison N+1.	1. Document type élaboré par la C.C.C.F. dûment complété.	par courriel à dnacq@ffr.fr

*Sauf autorisation motivée délivrée par la C.C.C.F., il doit obligatoirement faire appel aux services d'un expert-comptable et ce sans préjudice de son éventuelle obligation de nommer par ailleurs un commissaire aux comptes.